



Syndicat National Force Ouvriere des infirmier-res de l'éducation nationale
Mail : snfoien.france@gmail.com

Savez-vous que les infirmier-es de l'Education nationale sont menacé-es d'être transféré-es aux départements ?

Quelles conséquences pour vous et pour les élèves ?

La crise sanitaire a mis en lumière la pénurie d'infirmier-es dans les établissements scolaires et leur nécessité absolue sans cesse louée par les recteur-rices, inspecteur-trices d'académie.

Actuellement, les infirmier-es partagent leur service entre plusieurs établissements et entre les écoles et le collège. Ce qui nous vaut souvent d'entendre : «elle-il n'est jamais là», les personnels, les élèves, les parents font ainsi le constat d'un manque de temps de présence infirmier-res dans les écoles, collèges et lycées.

Transféré-es à la collectivité territoriale, elles-ils pourraient ne plus être dans les établissements scolaires. Les services de santé du conseil départemental (PMI, Centre de vaccination...etc) et la santé scolaire pourraient être refondus en un seul et même service au sein d'agences de santé.

Nos élèves pourraient donc ne plus bénéficier de l'accueil, l'écoute, le soutien, l'accompagnement et l'éducation à la santé dans les établissements.

Les enseignants, cpe et chefs d'établissements, professeurs des écoles pourraient donc ne plus bénéficier de leur qualification et expertise en conseils de santé, en élaboration de projet de santé et d'éducation à la santé.

Dans ce contexte, le gouvernement **choisit d'aggraver** la situation des élèves en se débarrassant des infirmier-es, qui sont fonctionnaires d'État et contribuent pleinement chaque jour à l'égalité du service publique pour tous et à l'amélioration du climat scolaire. Après les TOS(les agents chargés de l'entretien et de la restauration), les PSY-EN, les infirmier-es et les gestionnaires, à qui le tour ?

Infirmier-es transféré-es = élèves en danger

Car moins d'infirmier-es dans les établissements, c'est moins de soins pour les élèves, moins de dépistage, moins de prévention, moins d'éducation à la santé et à la citoyenneté, moins de suivi, moins de prise en charge des urgences, moins de présence auprès des élèves en situation de handicap, etc.

Dans ces conditions, ces missions seraient forcément transférées aux personnels enseignants et de vie scolaire. A vous d'évaluer l'état de santé et le degré de gravité... avec la responsabilité qui en découle !

Les enseignants ont constaté que le service d'orientation a été transféré aux régions avec les PSY-EN et que leurs missions ont été transférées aux enseignants. Pour autant, ils n'ont pas constaté une augmentation de leur salaire, ni de l'ISOE. Le scénario serait le même avec le transfert des infirmier-res.

Fantasme ? Fake news ?

Pas du tout ! Trois exemples parmi d'autres.

- La nouvelle circulaire (à venir) sur les PAI associe les collectivités territoriales et indique clairement que les personnels enseignants et de vie scolaire seront formés à l'administration médicamenteuse afin de pouvoir administrer des soins d'urgence ! Une responsabilité écrasante pour vous.

- Le conseil départemental du GERS a déjà contacté directement les collèges pour connaître les emplois du temps et la charge de travail des infirmier-res- du département alors qu'elles-ils sont fonctionnaires d'Etat ! Le courrier adressé à son président est resté sans réponse à ce jour.
- Le projet de loi 4D (« Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, Décomplexification ») prévoit de mettre fin à la médecine scolaire.

Si les infirmier-es ne peuvent plus assurer leurs missions auprès des élèves dans les établissements, et que la médecine scolaire est elle aussi transférée à la médecine de ville, alors, Les premières victimes de ce transfert seront tous les élèves et en particuliers ceux des milieux les plus défavorisés.

Infirmier-es maltraité-es, situations des élèves aggravées

C'est la fin organisée, planifiée d'une politique publique de santé, de prévention pour les enfants et jeunes scolarisés en France à l'encontre de tous les objectifs exprimés par ailleurs : prise en charge, dépistage prévention autour du handicap, l'illettrisme, la maltraitance, l'obésité, le harcèlement, l'éducation affective et sexuelle....etc

Le gouvernement, sourd à la colère des personnels, tente de poursuivre la casse de la Fonction publique d'État. L'absence de création de postes, l'absence de revalorisation des grilles salariales, l'absence de perspectives de carrière, la faiblesse des promotions et des conditions de travail dégradées rendent peu attractives ces professions.

Le transfert des infirmier-es de l'Education nationale vers les départements et régions impacterait inmanquablement le climat scolaire.

Pour ces raisons, le SNFOIEN appelle les infirmier-es scolaires à la grève le mardi 26 janvier avec tous les personnels de l'Education nationale.

Tous concernés, tous mobilisés !

La fédération FO de l'enseignement appelle les personnels à soutenir les infirmier-es de l'Education nationale et à s'opposer avec elles-eux à leur transfert aux collectivités territoriales. Elle appelle à se réunir dans les établissements et à préparer la grève le 26 janvier et ses suites.

**Toutes et tous
en grève
le 26 janvier !**